EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2008**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Thierry ORLIAGUET**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Christine PERRET, Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

GARE ROUTIERE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Par convention signée le 26 mai 1994, la Commune a confié à la société anonyme d'économie mixte locale « Société de la Gare Routière de Clermont-Ferrand », l'exploitation et l'entretien de la gare routière de voyageurs. Cette convention arrivera à échéance en mai 2009 et il convient de prévoir la poursuite du service.

Cette activité de service public à caractère industriel et commercial doit pouvoir s'appuyer sur un professionnel ayant l'expérience de la gestion d'un tel équipement. Dans l'attente des nouvelles dispositions relatives au transport routier inter urbain de voyageurs à Clermont-Ferrand, il est envisagé de reconduire le mode de gestion actuel (contrat d'affermage) qui donne au gestionnaire les moyens de s'inscrire économiquement dans le secteur du transport pour une durée de trois ans éventuellement prolongeable d'un ou de deux ans.

Par ailleurs, compte tenu des délais de procédure, il est nécessaire de prolonger le contrat actuel d'une année, soit jusqu'au 30 mai 2010.

Conformément à la Délibération du Conseil Municipal du 13 juin 2008 la Commission Consultative des Services Publics Locaux (créée lors du Conseil Municipal du 04 avril 2008 et du 13 juin 2008) a été consultée le 26 septembre 2008. Un avis favorable a été émis sur ces dispositions.

Conformément à l'article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé, en accord avec votre Commission, de se prononcer sur le principe de la délégation de la Gare Routière sous forme d'affermage et par ailleurs, d'autoriser par avenant, la prolongation du contrat actuel jusqu'au 30 mai 2010.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 novembre 2008

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET

VILLE DE CLERMONT FERRAND

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

REUNION DU VENDREDI 26 septembre 2008
14H30
Hôtel de Ville (salle SAVARON)

-1- Lancement de la procédure de renégociation de la délégation d'exploitation du réseau de chaleur de la GAUTHIERE
-2- Lancement de la procédure de renégociation de la délégation d'exploitation de la GARE ROUTIERE
-3- Règlement intérieur

---------- PROCES VERBAL N°1----------

(mandature 2008/2014)

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

- **Monsieur le Président :**
  - Monsieur Alain MARTINET,
- **Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 04 avril 2008 :**
  - Monsieur Alain BARDOT
  - Monsieur Alain LAFFONT,
  - Madame Odile VIGNAL,
- **Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 juin 2008 :**
  - AUTOMOBILE CLUB D'AUVERGNE REPRESENTE PAR PATRICE BESQUEUT,
  - CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT REPRESENTEE PAR CHRISTIANE CATILINA ET VERONIQUE MOREAU,
  - CONSOMATION LOGEMENT CADRE DE VIE REPRESENTE PAR GUY GRAVELAT,
  - UFC QUE CHOISIR REPRESENTE PAR MAX GRENERY,
- **Personnalités invitées pour leur compétence :**
  -
- **Les services municipaux :**
  - Monsieur Bernard MAIRAL Directeur général adjoint des services,
  - Monsieur Luc MARQUET, Directeur des affaires juridiques,
  - Monsieur Gilles CAVAGNA Direction du Patrimoine Bâti,
  - Monsieur Sébastien RIERA Expertise énergétique,
  - Monsieur Jean-Michel MICHALOT, DAJ/SAC

-2- LES MEMBRES EXCUSES OU ABSENTS :

- **Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 04 avril 2008 :**
  - Madame Patricia AUCOUTURIER,
  - Madame Cécile AUDET,
  - Madame Carole COUTIAL,
  - Monsieur Michel FANGET,
  - Monsieur Philippe GORCE,
  - Madame Christine PERRET,

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 juin 2008 :

- CLERMONT-COMMERCE,
- FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'HOTELLERIE DU PUY-DE-DOME,
- UNION DES COMITES DE QUARTIERS,
- UROC AUVERGNE,
- VERSUS PROD,

Monsieur le Président de la Commission ouvre la séance et remercie les participants pour leur présence.
Monsieur le Président propose d'aborder l'ordre du jour.

-3- ORDRE DU JOUR :

Lancement de la procédure de renégociation de la délégation d'exploitation du réseau de chaleur de la GAUTHIERE

1. **Etat des lieux :**

Le réseau de chaleur de la Gauthière alimente aujourd'hui près de 1500 logements, deux écoles, une maison de retraite, un collège, un centre social et le centre technique de la Charme par le biais d'une chaufferie centrale située boulevard Kennedy.

Les équipements desservis appartenant à la Collectivité sont :

Les groupes scolaires Jean de la Fontaine et Charles Perrault, le centre social et le centre technique de la Charme.

Ce réseau date des années 70 et s'étend sur près de 2700 m et est exploité depuis 1997 par la société DALKIA sous le régime d'une délégation de service public (DSP). Le contrat de DSP actuel se termine le **30 juin 2010**.

La chaleur est produite à partir d'une cogénération et de chaudières alimentées au gaz naturel. La cognération permet de produire de l'électricité qui est revendue à EDF et de la chaleur qui alimente le réseau. L'obligation d'achat de l'électricité produite permet de garantir l'équilibre économique de l'exploitation. Or, cette obligation ne pourra être reconduite au-delà du 30 juin 2010.

2. **Projets d'extension et de modernisation des installations :**

Par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2006, la Ville de Clermont-Ferrand a souhaité poursuivre la réflexion relative à la création de réseaux de chaleur bois sur ce quartier.

L'étude de faisabilité technico-économique menée sur ce secteur a permis de définir un nouveau périmètre étendu pour le raccordement au réseau de chaleur qui serait alors alimenté à plus de 80% par l'énergie biomasse (bois).

Ainsi, l'extension du périmètre permettrait le raccordement des bâtiments suivants :

-La résidence les Trioux (actuellement raccordée sur un réseau de chaleur privé) ;
-Le Collège-Lycée de la Charme ;
-Le Groupe Scolaire F Buisson ;
-Le Musée d'art Roger Quilliot ;
-Le futur Hôtel de Région.

Pour lesquels le raccordement au réseau de chaleur conduit au seul remplacement des chaudières, l'ensemble des équipements permettant la diffusion de la chaleur restant en place.

L'investissement global est estimé à 4 850 000 € HT, l'amortissement de la part non subventionnée sur 20 ans permet d'obtenir un coût de la chaleur attractif par rapport aux conditions actuelles. L'investissement serait alors porté par le nouveau délégataire

✓ *Coût prévisionnel de la chaleur :*

Dans un contexte global de forte tension des prix de l'énergie, notamment fossile, la mise en place d'une chaufferie bois permet d'une part une réduction des prix de l'énergie délivrée et d'autre part une plus forte indépendance à la volatilité du prix des énergies fossiles.

Ainsi, suivant les conditions économiques des prix des énergies bois et gaz naturel de juillet 2008, le prix de l'énergie délivrée serait alors ramené à 50 € TTC / MWh contre :

-54,7 € TTC / MWh pour les abonnés actuels ;
-57,6 € TTC / MWh pour les abonnés potentiels.

La production de chaleur à partir du bois énergie permet de bénéficier d'un taux de TVA réduit à 5,5 % sur l'ensemble des prestations.

✓ *Impact environnemental :*

Sur le périmètre étudié, l'utilisation annuelle d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire s'élève à 31 860 MWh, ce qui génère le rejet de 6 945 tonnes de CO_2, principal gaz à effet de serre.
Dans le cadre de la mise en place d'une chaufferie bois couvrant 80% des besoins, les rejets de CO_2 seraient alors réduits à 1 950 tonnes de CO_2,

-560 tonnes dues à l'utilisation du bois ;
-1290 tonnes dues à l'utilisation du gaz naturel pour l'appoint et le secours.

3. **Planning prévisionnel :**

La mise en œuvre de l'extension du réseau et la modification des équipements en chaufferie centrale pourraient être conduites respectivement à partir du 2eme trimestre 2010 et du 1er juillet 2010 dans le cadre d'un nouveau contrat de Délégation de Service Public.
Le service étant d'ores et déjà délégué, le recours à une nouvelle délégation de service public sera sans incidence sur les effectifs et affectations des agents de la Ville
La durée envisagée est de 25 ans au maximum, afin de permettre au futur délégataire d'avoir le temps de mettre en œuvre les installations biomasse et les extensions du réseau avant de commencer à pouvoir amortir les investissements.

Suit un débat sur les réseaux de chaleur en général, sur l'opportunité de gérer un tel service par délégation à Clermont-Ferrand, sur le contrôle de l'activité du futur délégataire et des prix appliqués aux consommateurs.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, sous réserve d'un bon contrôle de l'activité du futur délégataire par la collectivité délégante, donne un avis favorable au renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur de la GAUTHIERE.

Lancement de la procédure de renégociation de la délégation d'exploitation de la GARE ROUTIERE

Par convention signée le 26 mai 1994, la Commune a confié à la société anonyme d'économie mixte locale « Société de la Gare Routière de Clermont-Ferrand », dite SEM de la Gare Routière, l'exploitation et l'entretien de la gare routière de voyageurs. Par avenant N°1 signé le 17 février 2006, le site de la gare routière a été transféré sur la Place Gambetta. La gare routière est actuellement gérée sous contrat d'affermage et, au titre de cette convention, la SEM de la Gare Routière a pour mission de mettre à la disposition de l'ensemble des usagers des sociétés de transports et à toutes les entreprises de transports public de voyageurs desservant la localité, les installations et services nécessaires. Cette convention arrivera à échéance en mai 2009.
La SEM de la Gare Routière finance ses activités avec les taxes de départs. La taxe de départ est calculée en fonction du nombre de départs et de la distance de la ligne exploitée. Il y a quatre tarifs en application:

de 0 à 20 kms :	2,27 € (HT)
de 20 à 50 kms :	3,35 € (HT)
plus de 50 kms :	4,49 € (HT)
tarifs internationaux :	12,32 € (HT)

La taxe sur les départ représente environ 60% des recettes de la SEM de la Gare Routière. Cette dernière complète son budget par quelques activités annexes comme le « marché aux puces, les « photomatons »...
Suite au transfert de l'équipement sur la Place Gambetta afin de libérer le site pour la future bibliothèque communautaire et inter universitaire (BCIU), la SEM de la Gare Routière ne perçoit plus les loyers des commerces de la galerie marchande. Depuis 2006, la Ville vient compenser la perte des loyers (95 000 €

pour 2006 et 79 000 € pour 2007), due à ces transfert. Cette compensation est remboursée par Clermont Communauté, maître d'ouvrage de la BCIU. La SEM de la gare routière ne verse pas de redevance d'occupation du domaine public à la Commune.
Cette activité de service public à caractère industriel et commercial doit pouvoir s'appuyer sur un professionnel ayant l'expérience de la gestion d'un tel équipement.
Dans l'attente des nouvelles dispositions relatives au transport routier inter urbain de voyageurs à Clermont-Ferrand, il est proposé de reconduire le mode de gestion actuel (contrat d'affermage) qui donne au gestionnaire les moyens de s'inscrire économiquement dans le secteur du transport pour une durée de trois ans éventuellement prolongeable d'un ou de deux ans.
Compte tenu des délai et des incertitudes, il est par ailleurs proposé de prolonger d'un an le contrat actuel qui arrive à échéance le 30 mai 2008 et qui lie la Commune à la SEM de la Gare routière pour la gestion de l'équipement, soit jusqu'au 30 mai 2010.

Suit un débat sur les transports publics urbains et sur les transports publics inter urbains ainsi que sur les projets publics de création de diverses plates formes multi modales à Clermont-ferrand dans les années à venir.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux donne un avis favorable au renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation de la gare routière.

Règlement intérieur

(voir document en annexe du présent PV)

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Guy GRAVELAT qui regrette de ne pas avoir été destinataire avant la réunion du document préparatoire distribué en cours de séance).

Fin de la réunion 16h30

Fait à Clermont-Ferrand le mercredi 1er octobre 2008

LE PRESIDENT

ALAIN MARTINET